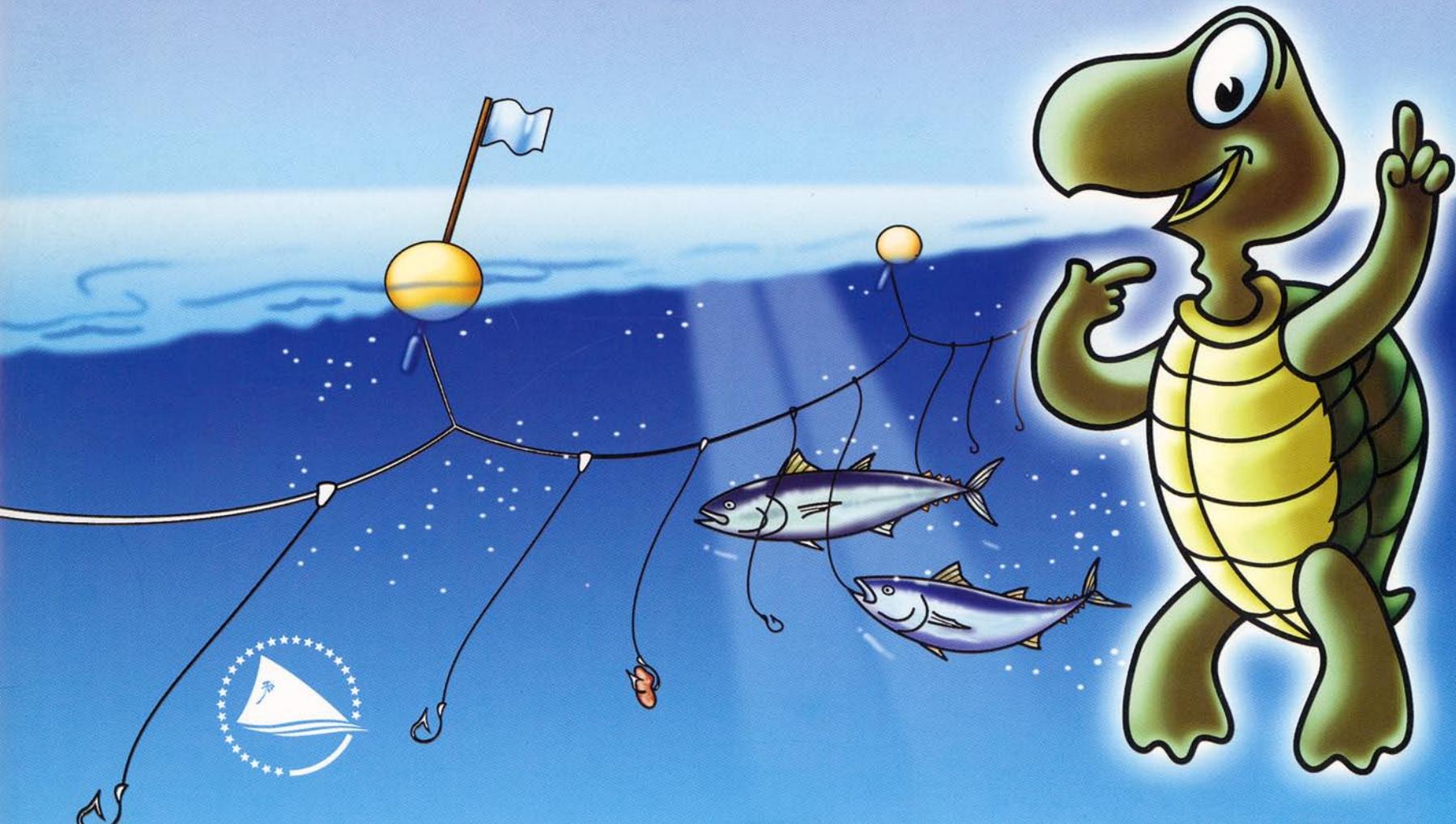


# Les espèces marines protégées

et la pêche du thon à la palangre dans les îles du Pacifique





# **Les espèces marines protégées et la pêche du thon à la palangre dans les îles du Pacifique**

Mike King

SECTION FORMATION HALIEUTIQUE

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS)  
Nouméa (Nouvelle-Calédonie)  
2004



Tous droits réservés de reproduction ou de traduction à des fins commerciales/lucratives, sous quelque forme que ce soit. Le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique autorise la reproduction ou la traduction partielle de ce document à des fins scientifiques ou éducatives ou pour les besoins de la recherche, à condition qu'il soit fait mention de la CPS et de la source. L'autorisation de la reproduction et/ou de la traduction intégrale ou partielle de ce document, sous quelque forme que ce soit, à des fins commerciales/lucratives ou à titre gratuit, doit être sollicitée au préalable par écrit. Il est interdit de modifier ou de publier séparément des graphismes originaux de la CPS sans autorisation préalable.

Texte original : anglais

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, catalogage avant publication

King, Mike

Les espèces marines protégées et la pêche du thon à la palangre dans les îles du Pacifique / Secrétariat général de la Communauté du Pacifique. Programme Pêche côtière.

1 Fisheries conservation – Oceania. 2. Bycatch fisheries--Oceania 3. Turtles conservation—Oceania 4. Sharks conservation.--Oceania  
I. Title II. Secretariat of the Pacific Community

LCSH 629.2099  
Agdex 496/01  
ISBN 982-00-0034-3

AACR2

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS)  
BP D5, 98848 Nouméa Cedex, Nouvelle-Calédonie  
Téléphone : +687 26.20.00, télécopieur : +687 26.38.18  
Mél : [spc@spc.int](mailto:spc@spc.int) – Site Web : [www.spc.int](http://www.spc.int)

Publié avec le concours financier de l'Agence néo-zélandaise pour le développement international

Préparé pour la publication par la Section Formation halieutique  
au siège du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, Nouméa (Nouvelle-Calédonie)  
et imprimé par l'Imprimerie Commerciale Publicitaire, Nouméa (Nouvelle-Calédonie)

# Les espèces marines protégées

## et la pêche du thon à la palangre dans les îles du Pacifique

Ce manuel, produit par la section Formation halieutique du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, vise à sensibiliser les États et Territoires insulaires océaniques au problème posé par les prises accessoires dans la pêche du thon à la palangre. Michael King est l'auteur du manuel. Michel Blanc, conseiller en formation halieutique de la CPS, en a coordonné le projet. Les illustrations réalisées par l'auteur sont signalées par ses initiales. Les autres ont été extraites et adaptées de publications antérieures de la CPS et de la FAO.

Le problème des prises accessoires dans la pêche du thon à la palangre, c'est-à-dire la capture fortuite par les palangriers d'espèces menacées et protégées, parmi lesquelles les tortues, risque d'aboutir à la perte, par les États et Territoires océaniques, de grands marchés importateurs de thon. La protection des espèces menacées et la sauvegarde de la pêcherie palangrière océanique appellent toutes deux une sensibilisation et une action concertée sur la question des prises accessoires.

Les informations contenues dans ce manuel s'adressent aux pêcheurs, aux armateurs, aux transformateurs et à tous ceux que la pêche à la palangre intéresse. Conçu pour les formateurs halieutiques, le manuel propose, dans ses derniers chapitres, des outils d'aide à la formation et une liste complémentaire de supports didactiques. Ce manuel se veut un outil de base au service des formateurs pour introduire le thème des prises accessoires dans les cours de formation existants et en cours d'élaboration qui s'adressent aux intervenants du secteur de la pêche de tout le Pacifique.

Nous remercions vivement le gouvernement néo-zélandais du concours financier prêté à la réalisation du manuel.

# Table des matières

<b>1. La pêche du thon à la palangre et le problème des prises accessoires .....</b>	<b>1</b>
1.1 Qu'est-ce que la pêche du thon à la palangre ?.....	1
1.2 Qu'entend-on par "prise accessoire" ? .....	4
1.3 Le problème des prises accessoires.....	5
<b>2. Quelles espèces trouve-t-on parmi les prises accessoires ? .....</b>	<b>6</b>
2.1 Les tortues marines .....	6
2.2 Les requins .....	10
2.3 Les oiseaux de mer.....	13
2.4 Les mammifères marins .....	14
<b>3. Pourquoi se préoccuper des prises accessoires ? .....</b>	<b>16</b>
<b>4. Que peut-on faire ? .....</b>	<b>20</b>
<b>5. Autres informations disponibles .....</b>	<b>23</b>
<b>6. Supports didactiques à l'usage des formateurs.....</b>	<b>25</b>

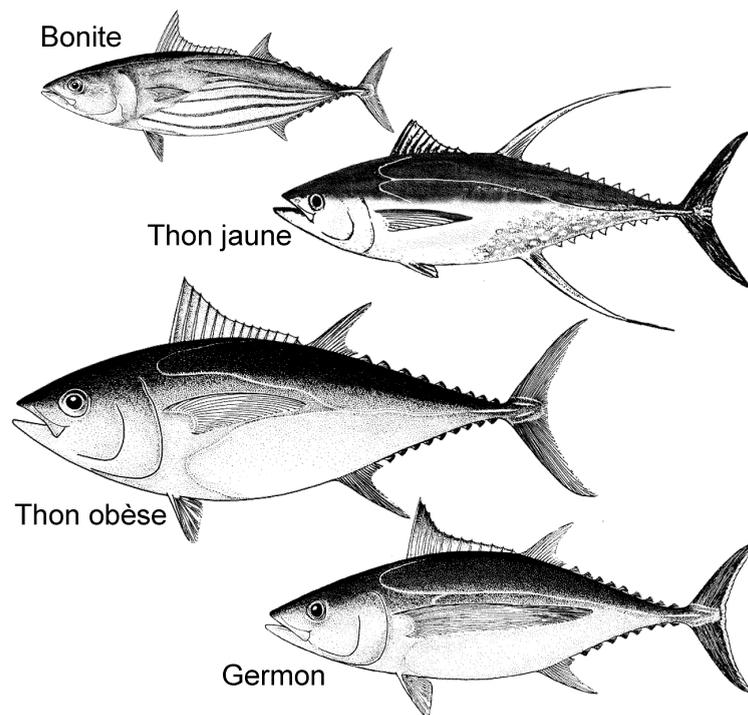
# 1. La pêche du thon à la palangre et le problème des prises accessoires

## 1.1 Qu'est-ce que la pêche du thon à la palangre ?

La participation des nations océaniques à la pêche thonière commerciale n'a cessé de croître au cours des dix dernières années, alors que celle des navires de pêche étrangers a diminué.

Les navires de pêche et les unités de transformation de la région génèrent des emplois locaux et des gains importants pour les économies insulaires. Pour de nombreuses îles, la pêche thonière offre la seule voie d'accès véritable à la croissance économique et à la sécurité alimentaire.

Dans le Pacifique occidental et central, plusieurs types, ou espèces, de thonidés sont régulièrement capturés grâce à différentes méthodes de pêche (figure 1.1). Par ordre croissant de valeur, citons la bonite (*Katsuwonus pelamis*), le germon (*Thunnus alalunga*), le thon jaune (*Thunnus albacares*) et le thon obèse (*Thunnus obesus*).



**Figure 1.1:** Espèces de thonidés capturées dans le Pacifique occidental et central

Parmi toutes les méthodes de pêche commerciale ciblant les thonidés, la pêche à la palangre s'est révélée la moins coûteuse et la plus efficace pour les pêcheurs des petites nations océaniques.

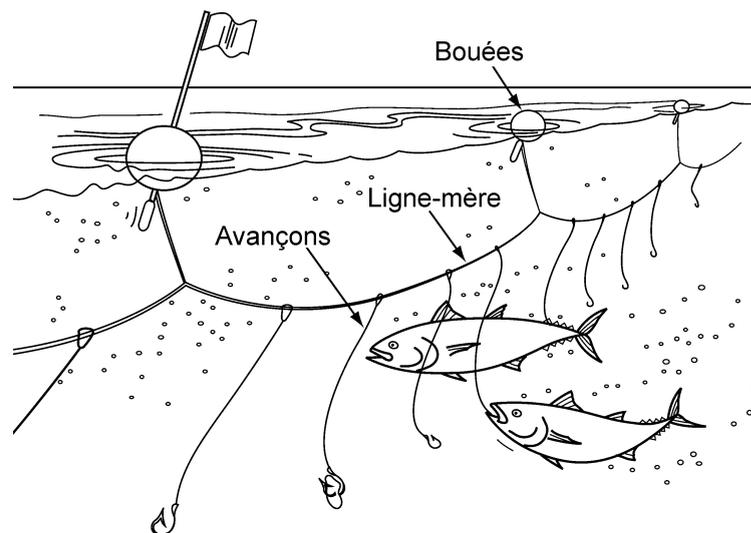
Les engins de pêche à la palangre sont formés d'hameçons appâtés suspendus à une longue ligne dérivante soutenue par des bouées (figure 1.2).

Les trois principaux éléments d'une palangre sont :

- les bouées,
- la ligne-mère,
- les avançons.

De 300 à 3500 avançons, munis chacun d'un seul hameçon appâté, sont suspendus à la ligne-mère, elle-même soutenue par des bouées. La longueur de la ligne-mère peut varier de 10 à 180 km.

Les palangres, munies de leurs hameçons garnis et de leurs bouées, sont généralement posées (ou mouillées) et laissées en mer pendant une période pouvant aller jusqu'à 8 heures avant d'être relevées (ou virées).

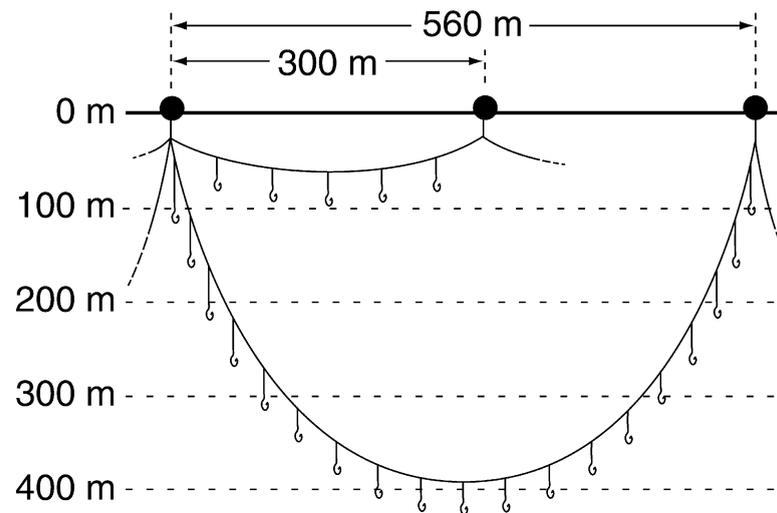


**Figure 1.2:** La capture du thon à la palangre.

La configuration de la palangre varie en fonction de l'espèce recherchée et de l'appréciation du capitaine. En décidant du nombre d'hameçons fixés entre chaque bouées et de la vitesse de mouillage, le capitaine est en mesure de contrôler la profondeur de mouillage des hameçons (la profondeur de pêche).

Une palangre mouillée à faible profondeur (de 35 à 110 mètres), ciblant l'espadon par exemple, peut être munie de 4 à 6 avançons entre deux bouées.

Une palangre mouillée en eaux plus profondes (de 300 à 400 mètres), pour pêcher des espèces telles que le germon ou le thon obèse, comporte de 15 à 30 avançons entre chaque bouées. L'incurvation de la ligne-mère est donc plus accentuée (figure 1.3).



**Figure 1.3:** La palangre peut être mouillée à faible ou à grande profondeur, en fonction de l'espèce ciblée par le pêcheur

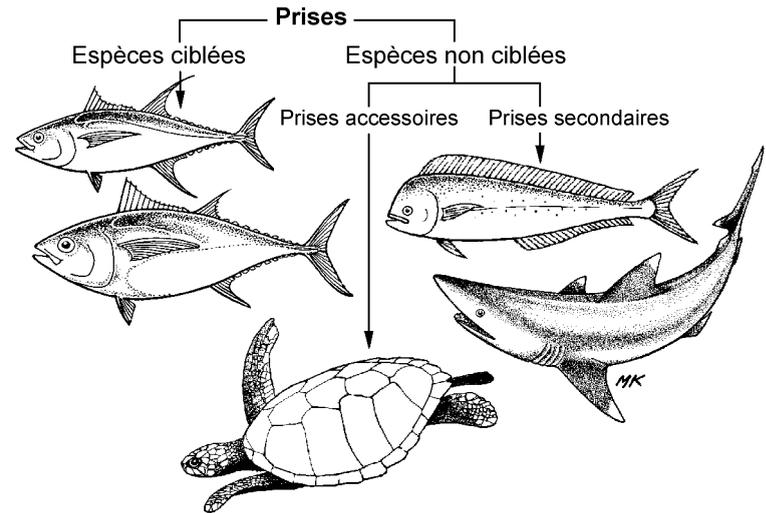
## 1.2 Qu'entend-on par "prise accessoire" ?

Les palangres sont mouillées au large. Dans le Pacifique occidental et central, on les utilise en général pour pêcher différentes espèces de thonidés. Ce sont les **espèces ciblées**. Dans d'autres régions, les pêcheurs à la palangre ciblent les poissons à rostre, parmi lesquels l'espadon.

Outre les espèces ciblées, les palangres capturent d'autres espèces, généralement en petit nombre. On qualifie ces dernières d'**espèces non ciblées**. On peut diviser les espèces non ciblées en deux groupes : les espèces ayant une certaine valeur marchande (on les appelle **prises secondaires**), et les espèces rejetées (ce sont les **prises accessoires**) car dépourvues de valeur commerciale ou protégées par la loi. Une espèce peut être protégée si la taille de sa population est jugée très faible. On dit que ces espèces sont menacées ou menacées d'extinction.

Parmi les espèces secondaires, on trouve certains requins et marlins, ainsi que le voilier, le mahi-mahi, le thazard du large et le saumon des dieux. Parmi les espèces constituant des prises accessoires figurent l'escolier serpent et les raies pélagiques (sans valeur marchande) et des espèces telles que les tortues marines (qui sont

menacées d'extinction et protégées par plusieurs instruments juridiques).



**Figure 1.4:** Les prises réalisées à la palangre sont constituées d'espèces ciblées (en règle générale, des thonidés) et d'espèces non ciblées. Parmi les espèces non ciblées, on distingue les espèces constituant des prises secondaires (telles que le mahi-mahi et certains requins conservés en raison de leur valeur marchande), et les espèces considérées comme prises accessoires (comme les tortues, dépourvues de valeur marchande ou menacées d'extinction).

### 1.3 Le problème des prises accessoires

D'un point de vue écologique, la pêche du thon à la palangre est l'une des méthodes de pêche commerciale les moins nuisibles au monde. Contrairement au chalut, les palangres pélagiques ne touchent pas les fonds marins et ne provoquent pas leur détérioration. Les palangres sont mouillées au large et ciblent des poissons pélagiques, à grande distance d'environnements plus vulnérables tels que les récifs coralliens.

À la différence des filets maillants et des sennes, les palangres permettent de pratiquer une pêche relativement sélective : elles ne capturent qu'une gamme réduite d'espèces de poissons. La grosseur des hameçons limite la capture aux spécimens adultes qui ont pu se reproduire avant d'être pêchés. Par ailleurs, les palangres ne se prêtent pas à la "pêche fantôme" (en d'autres termes, les engins de pêche perdus ne capturent plus de poissons). La pêche cesse dès que l'appât disparaît.

L'incidence de la palangre est faible car ses nombreux hameçons sont répartis sur une grande longueur pour capturer des espèces spécifiques, en général, des thonidés. Les taux de capture du thon sont généralement faibles : on considère économiquement viable la capture de deux ou trois poissons (environ 50 kg) pour 100 hameçons.

Toutefois, en plus des thonidés, les palangres capturent parfois, en petits nombres, d'autres espèces, dont certaines sont menacées d'extinction ou protégées par un certain nombre de textes législatifs. C'est à cette capture fortuite d'un petit nombre de spécimens d'espèces menacées d'extinction que l'on fait référence lorsque l'on évoque le "problème des prises accessoires"

On comprend aisément que l'opinion publique et le secteur de la pêche voient d'un œil inquiet toute activité faisant peser une nouvelle menace sur des espèces déjà menacées d'extinction. Les pêcheurs et les services des pêches doivent oeuvrer de concert pour réduire au maximum le risque supplémentaire que fait courir la pêche à la palangre aux espèces menacées d'extinction (voir Chapitre 3)

**La question des prises accessoires.** La pêche à la palangre est l'une des méthodes de pêche commerciale les moins destructrices au monde. Toutefois, les pêcheurs et les pouvoirs publics doivent coopérer pour en atténuer l'un des effets négatifs : la prise fortuite d'un nombre réduit de spécimens d'espèces menacées d'extinction. C'est le "problème des prises accessoires".

## 2. Quelles espèces trouve-t-on parmi les prises accessoires ?

---

### 2.1 Les tortues marines

Vers la fin de l'ère des dinosaures, il y a environ 60 millions d'années, des tortues, apparues sur Terre depuis bien longtemps, ont pénétré le milieu marin et évolué pour former les quelque sept espèces de tortues marines qui existent aujourd'hui.

Grâce à la transformation de leurs membres en nageoires, les tortues marines sont devenues d'excellentes nageuses mais il leur faut toujours remonter à la surface pour respirer. Bien que les tortues se reproduisent en mer, leurs œufs, comme ceux de tous les reptiles (crocodiles, serpents et lézards), ne peuvent se développer qu'à terre. Les tortues parcourent parfois des milliers de kilomètres dans les océans, mais les femelles doivent quitter la mer pour déposer leurs œufs dans des nids qu'elles creusent sur les plages de sable. Toutefois, l'Homme, prédateur de la tortue, est souvent à l'affût et guette la tortue pendant la ponte. Comme les chiens et les cochons, il vole les œufs pour s'en nourrir.

Un petit nombre de tortues se prend aussi accidentellement aux palangres, et notamment aux hameçons des lignes mouillées à faible profondeur, ainsi qu'à ceux situés à proximité des bouées.

**Les menaces qui pèsent sur les tortues.** Les tortues sont chassées, et leurs œufs ramassés, à des fins alimentaires. Les sites de ponte sont parfois menacés par des projets d'urbanisation. Par ailleurs, les tortues succombent parfois à l'ingestion de sacs en plastique à l'abandon (qu'elles prennent pour des méduses). Comparée à de tels phénomènes, la capture accidentelle des tortues par les palangres ne prélève qu'un léger tribut. Toutefois, le risque supplémentaire qu'elle constitue pour ces espèces menacées d'extinction ne doit pas être pris à la légère et appelle l'adoption de mesures par le secteur de la pêche.

Parmi les six espèces de tortues présentes dans le Pacifique, cinq sont susceptibles de se prendre dans les palangres des pêcheurs du Pacifique occidental et central. Le nombre d'écaillés costales (ou plaques latérales) sur la carapace aide à distinguer les espèces entre elles (figure 2.1a). Les six espèces sont décrites à la page suivante, et la figure 2.1b offre une illustration des cinq espèces revêtant un intérêt particulier pour les pêcheurs à la palangre.

### **La tortue à dos plat, *Natator depressus***

La tortue à dos plat d'Australie septentrionale et de Papouasie-Nouvelle-Guinée se nourrit de crustacés et d'autres invertébrés. L'espèce nidifie seulement dans les zones tropicales d'Australie. C'est aussi l'un des rares animaux à manger des holothuries. Cette tortue est classée parmi les espèces "menacées d'extinction" par l'Union mondiale pour la nature (UICN).

### **La tortue caouanne ou grosse tête, *Caretta caretta***

La tortue grosse tête, qui fréquente les mers subtropicales et tropicales, se nourrit de crabes, de crevettes, de mollusques, de poissons et d'oursins. Elle nidifie de manière sporadique dans tout le Pacifique, mais ses principaux lieux de ponte se situent dans l'est de l'Australie, en Nouvelle-Calédonie et dans le sud du Japon. Elle est classée parmi les espèces "menacées d'extinction" par l'UICN.

### **La tortue imbriquée ou bonne écaille, *Eretmochelys imbricata***

La tortue imbriquée, présente dans toutes les eaux tropicales des océans, à proximité des récifs rocheux et coralliens, a l'infortune d'avoir une belle carapace. Elle est donc chassée pour sa carapace qui, une fois polie, laisse apparaître une écaille rouge, brune et noire, ornée de motifs et utilisée à des fins ornementales. L'espèce se nourrit de coraux mous, d'éponges, de crustacés et de céphalopodes (poulpes et calmars). L'UICN la juge désormais "gravement menacée d'extinction".

### **La tortue luth, *Dermochelys coriacea***

La tortue luth est la plus grosse de toutes les tortues marines et peut atteindre plus de 500 kilogrammes. Sa carapace n'est pas constituée de plaques cornées, comme chez les autres tortues, mais recouverte d'une peau à consistance de cuir, ornée de crêtes caractéristiques. Bien que cette espèce fréquente aussi des eaux plus froides, elle pond ses oeufs sur les plages des régions tropicales. Elle se nourrit principalement de méduses et d'autres invertébrés mous. Elle est classée parmi les espèces "gravement menacées d'extinction" par l'UICN.

### **La tortue olivâtre, *Lepidochelys olivacea***

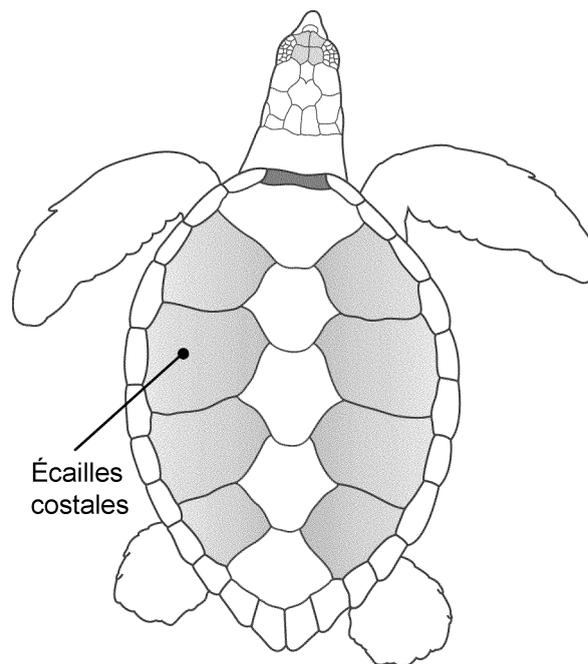
La tortue olivâtre, la plus petite des tortues marines présentes dans le Pacifique fréquente les eaux chaudes de tous les océans, dont celles du Pacifique occidental et oriental. La densité de nidification est faible dans la région du Pacifique. La tortue olivâtre se nourrit de crustacés, de mollusques, de méduses et, plus rarement, de végétaux. Elle est considérée comme "menacée d'extinction" par l'UICN.

### **La tortue verte, *Chelonia mydas***

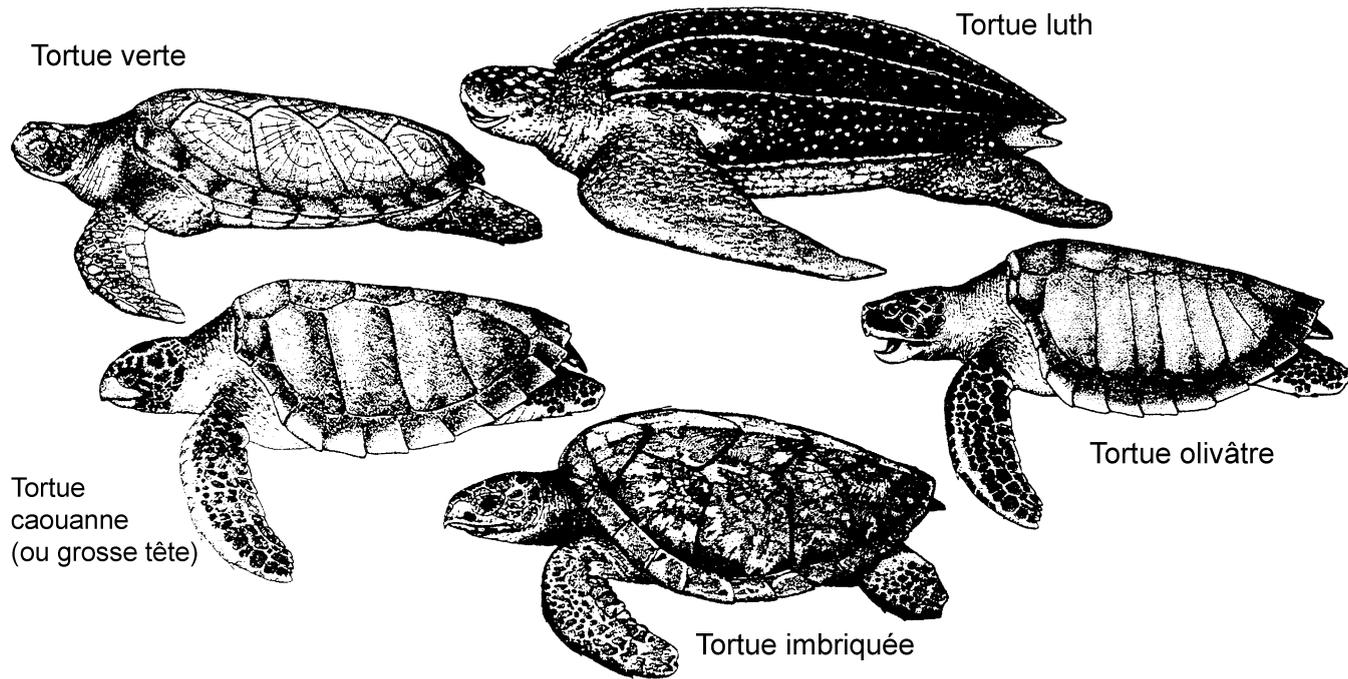
La tortue verte, l'un des rares animaux de grande taille à se nourrir directement de plantes marines, fréquente toutes les eaux tropicales. On trouve peu de sites de ponte dans le Pacifique. Cette espèce est la plus chassée pour sa chair dans les îles du Pacifique. L'UICN la classe parmi les espèces "vulnérables".

**Tableau 2.1:** Guide de référence sur les tortues. La "longueur moyenne" désigne la taille moyenne de la carapace chez l'adulte. Le nombre d'écailles costales (voir figure 2.1a) est un élément distinctif important. Les fiches d'identification des tortues marines de la CPS (voir Chapitre 5) contiennent des informations plus exhaustives permettant de distinguer les différentes espèces entre elles.

nom commun	longueur moyenne (cm)	couleur de la carapace	paires d'écailles costales	signes distinctifs
tortue à dos plat	90	grise à vert olive	4	dossière basse, carapace grise
tortue caouanne	100	brun rougeâtre à orange-brun	5-6	carapace en forme de cœur, cou/épaules larges
tortue imbriquée	90	brun rougeâtre avec des marques foncées	4	motifs "écaille de tortue", bec pointu et crochu
tortue luth	170	noir bleuâtre avec des taches blanches	aucune	recouverte d'une peau à consistance de cuir ornée de crêtes
tortue olivâtre	70	verte à marron vert foncé	5-9	carapace ronde
tortue verte	110	rouge à vert olive avec des taches noires	4	mâchoire inférieure dentelée



**Figure 2.1a:**  
Schéma représentant la position des écailles costales (ombrées)



**Figure 2.1b:** Cinq espèces de tortues susceptibles d'être rencontrées par les pêcheurs à la palangre du Pacifique occidental et central (Illustrations de tortues de Marquez, 1990)

## 2.2 Les requins

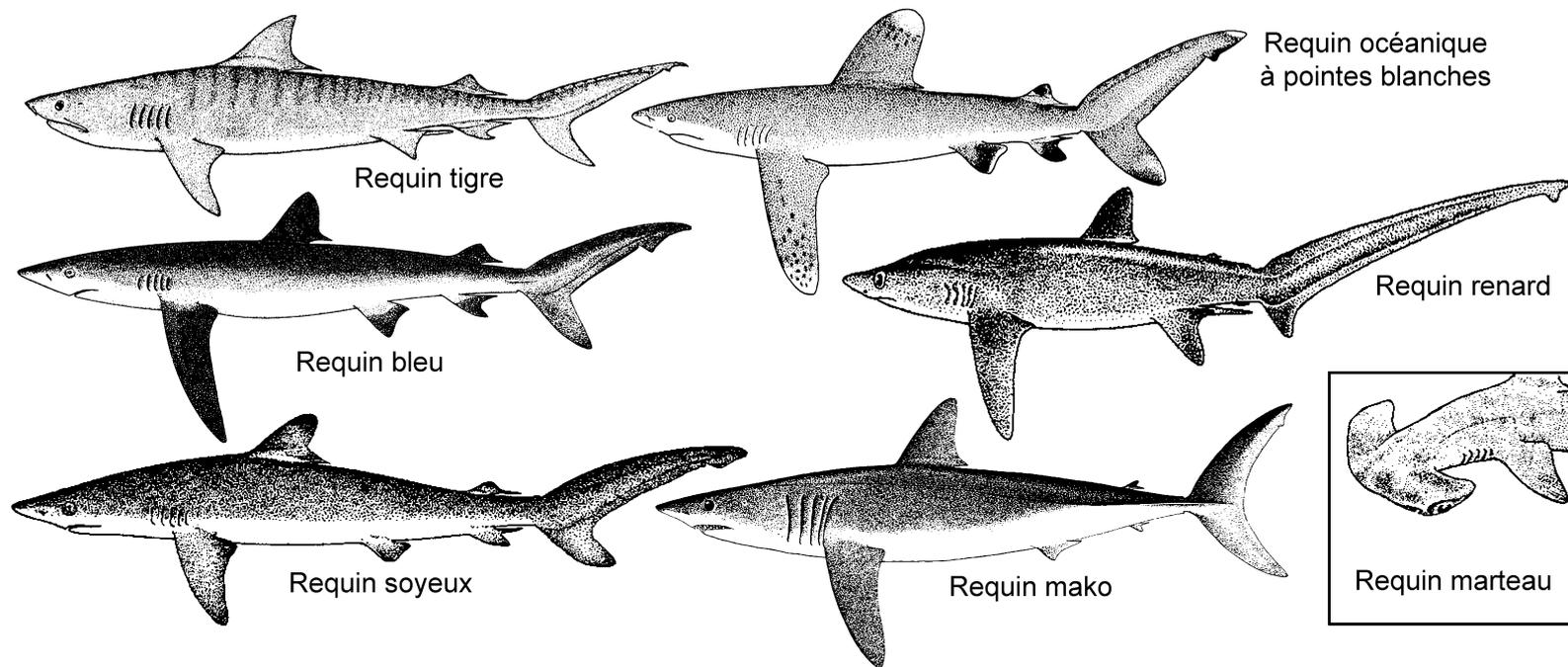
Les requins peuplaient déjà les mers des années avant que n'apparaissent les premiers poissons osseux, il y a environ 500 millions d'années. Les requins diffèrent des poissons osseux (comme le thon) de par leur squelette, fait non pas d'os mais de cartilage solide et flexible.

Les requins sont particulièrement sensibles à la surexploitation en raison de leur croissance lente, de leur maturité sexuelle tardive et de leur faible fécondité, qui les distinguent de la plupart des autres poissons. Du fait de leur vulnérabilité, la capture des requins pélagiques par les palangres inquiète l'opinion publique internationale. Certaines espèces sont dites victimes de surpêche, bien que les données scientifiques actuelles n'indiquent pas la présence d'un tel phénomène dans le Pacifique occidental et central.

Il existe très peu d'espèces de requins pélagiques. La nourriture du large est trop peu abondante pour subvenir aux besoins d'animaux carnivores si imposants, et la plupart des requins chassent en eaux moins profondes, notamment sur les récifs, plus riches en aliments. Toutefois, certaines espèces de requins vivent au large. Ce sont elles qui entrent en contact avec les palangres.

Parmi les requins capturés à la palangre (figure 2.2a) figurent le requin marteau (*Sphyrna spp*), le requin tigre (*Galeocerdo cuvier*), le requin bleu (*Prionace glauca*), le requin soyeux (*Carcharhinus falciformis*), le requin renard (*Alopias spp*), le requin mako (*Isurus oxyrinchus*) et le requin océanique à pointes blanches (*Carcharhinus longimanus*). En général, les requins se prennent aux hameçons mouillés à faible profondeur, surtout la nuit. Il arrive également que les requins s'attaquent aux poissons pris aux hameçons de la palangre, les rendant impropres à la vente.

**Les ailerons de requins.** Les ailerons de requins entrent dans la fabrication d'une soupe constituant un mets très apprécié dans de nombreuses régions d'Asie. Les ailerons sont salés et séchés avant d'être passés à l'eau chaude pour en extraire les fibres gélatineuses situées entre les rayons des nageoires. Des millions de requins sont capturés chaque année par les pêcheurs qui, dans de nombreux cas, se contentent de sectionner les nageoires avant de jeter la carcasse de l'animal à la mer. Alors qu'une pêche durable du requin pour sa chair est concevable, une pêche axée sur les ailerons représente un gaspillage de protéines de bonne qualité. Certains pays ont interdit le débarquement d'ailerons de requins en l'absence de la carcasse.

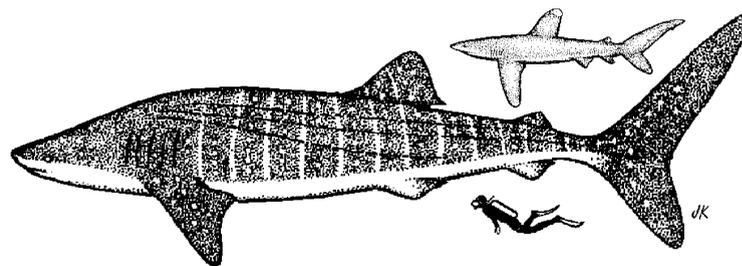


**Figure 2.2a:** Quelques requins susceptibles d'être rencontrés par les pêcheurs à la palangre du Pacifique occidental et central (illustrations de Carpenter et Niem, 1998). La vignette représente la tête caractéristique du requin marteau

Les requins représentés à la figure 2.2a sont de taille relativement importante (en général, ils peuvent mesurer jusqu'à 4 m de long). Ils n'en paraissent pas moins minuscules à côté d'un autre requin océanique qui croise parfois la route des pêcheurs océaniques opérant au large.

Il s'agit du requin baleine, le plus grand poisson vivant du monde (c'est un requin et non une baleine), qui peut atteindre 18 mètres de long et plus de 40 tonnes. Ce géant placide est de couleur vert foncé, parsemé de taches jaunâtres, et arbore sur chaque flanc trois crêtes longitudinales (figure 2.2b).

Malgré sa taille imposante, le requin baleine se nourrit de plancton et de petits poissons qu'il filtre dans l'eau qui l'entoure. Son comportement alimentaire réputé paisible et son manque de timidité font du requin baleine l'une des attractions favorites des plongeurs, que l'on montre souvent tractés par l'animal, accrochés à son imposante nageoire dorsale.



**Figure 2.2b:** Le requin baleine, le plus grand poisson au monde, à côté d'un requin océanique à pointes blanches et d'un plongeur, pour comparaison (illustration de Jeremy King)

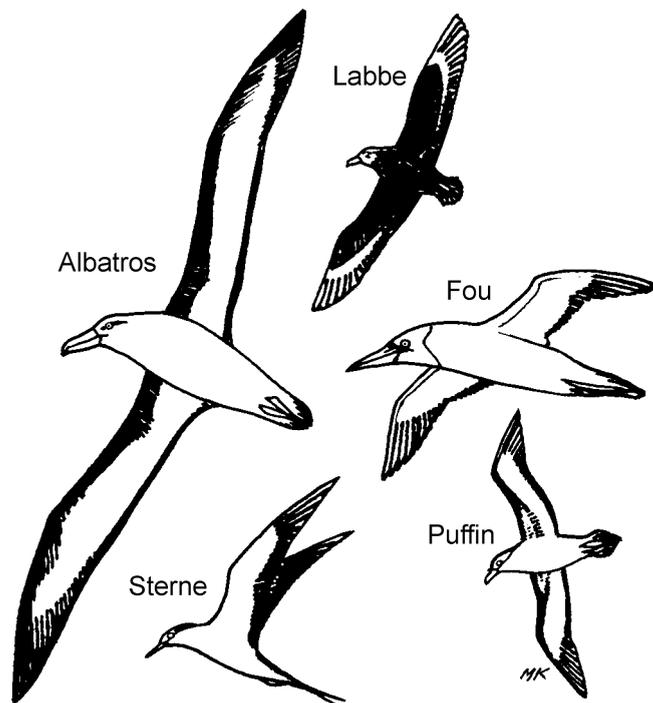
## 2.3 Les oiseaux de mer

Malgré le retentissement donné à la capture accidentelle d'oiseaux de mer par les palangriers, celle-ci se produit principalement sous des latitudes plus élevées et plus froides, fréquentées par les albatros. Deux espèces viennent se reproduire à Hawaii, mais dans le reste du Pacifique occidental et central, l'albatros est rare.

Les pêcheurs à la palangre du Pacifique occidental et central rencontrent parfois d'autres groupes d'oiseaux de plus petite taille. D'ailleurs, la présence d'oiseaux de mer indique souvent que des thons sont en train de pêcher en surface. Une "concentration" d'oiseaux de mer plongeant en piqué pour se nourrir de poissons appâts trahit en général la présence d'un banc de bonites ou de thons jaunes en train de chasser sous la surface. La grosseur des hameçons fixés sur les palangres limite à quelques rares cas la capture d'oiseaux de petite taille pendant les opérations de pêche.

Les oiseaux de mer susceptibles d'être rencontrés dans la région sont représentés à la figure 2.3. Plusieurs espèces de pétrels et de puffins se reproduisent dans les zones tropicales du Pacifique; d'autres traversent la région pendant la migration. On trouve des mouettes en Nouvelle-Calédonie. Leurs cousines, les sternes, de plus petite taille, sont communes dans la région tropicale du Pacifique occidental.

Plusieurs espèces de labbes sont des migrateurs réguliers, et certains fous sont des nicheurs résidents sur certaines îles tropicales du Pacifique.



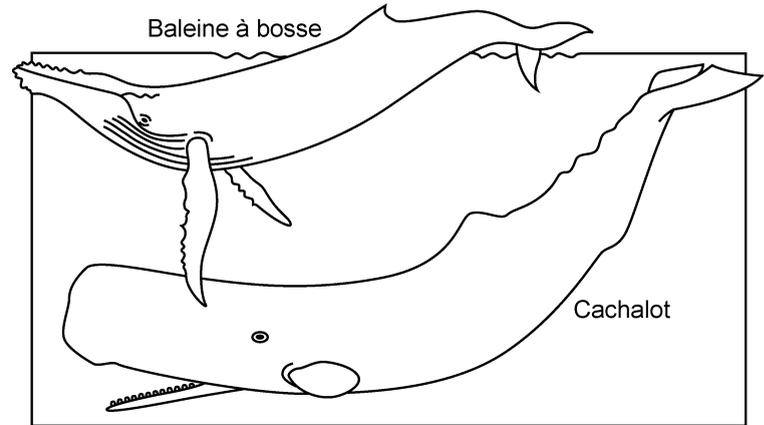
**Figure 2.3:** À l'exception d'Hawaii, l'albatros est rare dans le Pacifique central. Les oiseaux de plus petite taille sont communs dans la région mais se prennent rarement aux palangres.

## 2.4 Les mammifères marins

Les mammifères ont fait leur première apparition sur Terre à l'ère des dinosaures, il y a plus de 60 millions d'années. Certains se sont aventurés en mer, en quête de nouvelles sources alimentaires ou pour fuir leurs prédateurs. Les dauphins et les baleines ont été parmi les premiers mammifères à s'adapter au milieu marin. Les cétacés ont développé la capacité de se reproduire et de mettre bas sous l'eau mais restent des mammifères. Comme l'homme et le chien, ils sont homéothermes (animaux à sang chaud, dont la température interne est constante) et vivipares, (se dit des animaux dont les jeunes se développent dans le ventre de la mère) et les femelles allaitent leurs petits.

Alors que les grands mammifères terrestres ont dû se doter d'un squelette suffisamment puissant pour supporter le poids de leur corps, les cétacés n'ont pas eu à le faire. De flottabilité neutre, portés et enveloppés par l'eau de mer, les cétacés peuvent atteindre des tailles considérables. La baleine bleue, qui peut mesurer jusqu'à 35 mètres de long et peser 150 tonnes, est plus grande que tous les dinosaures ayant jamais existé.

On divise les cétacés en deux groupes : les cétacés à dents et les cétacés à fanons (figure 2.4a). Bien que les deux groupes soient présents dans le Pacifique occidental et

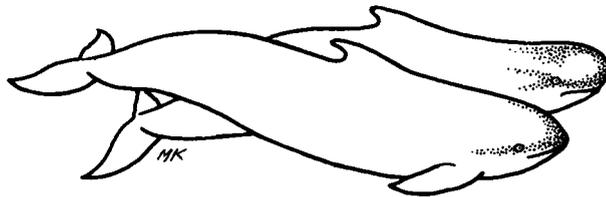


**Figure 2.4a:** Une baleine à bosse (cétacé à fanons) et un cachalot (cétacé à dents)

central, aucune donnée connue ne fait état de captures accidentelles de cétacés par des palangres dans la région.

Il existe environ 65 espèces de cétacés à dents, dont la taille varie de celle d'un homme, pour le petit marsouin ou le dauphin, à un maximum de 20 mètres, chez le cachalot, plongeur des profondeurs (figure 2.4a). Parmi les cétacés à dents de taille intermédiaire, on trouve l'orque (*Orcinus orca*) et le globicéphale (*Globicephala macrorhynchus*)

**Déprédation.** Certains petits cétacés à dents se nourrissent des thons pris sur les palangres, ne laissant sur l'hameçon que la tête. Ce prélèvement de poissons pris à l'hameçon, ou "déprédation", peut entraîner une réduction considérable du volume des prises. Malgré les mesures préconisées dans le Chapitre 6 du manuel de la CPS sur la pêche à la palangre horizontale (voir Chapitre 5 de ce manuel), il est difficile de lutter contre la déprédation. Pour aider les spécialistes à trouver et mettre en œuvre des techniques efficaces de prévention prescrites dans ce manuel, il est important que les pêcheurs notent chaque rencontre avec les cétacés, et, en cas de déprédation, le nombre de têtes de poissons retrouvées sur la palangre.



**Figure 2.4b:** Le globicéphale (arrière plan) et le faux orque (premier plan) sont responsables de déprédations. Ces espèces, d'apparence similaire, surfent souvent sur la vague d'étrave des navires. On reconnaît le globicéphale à son front bombé et à son corps proéminent.

Les cétacés à fanons (figure 2.4a) sont ainsi nommés car leur mâchoire supérieure est garnie d'une rangée de lamelles souples, les fanons, utilisées comme filtre géant. Ils se nourrissent principalement de petits crustacés semblables à des crevettes, appelés krill. Les cétacés à fanons ne se nourrissent pas de grands poissons.

La pêche commerciale des cétacés a débuté aux dix-huitième et dix-neuvième siècles. De grands voiliers se mirent à écumer les eaux du Pacifique à la recherche du cachalot et de sa graisse riche en huile. Les 6 tonnes d'huile, ou plus, extraites d'un grand cachalot servaient à fabriquer de la margarine, du savon, des produits de beauté, des médicaments et de la glycérine pour les explosifs. La pression exercée par cette chasse entraîna le déclin sensible des populations de nombreuses espèces de cétacés. Certaines frôlèrent l'extinction.

Malgré la non-adhésion de certains pays, l'interdiction frappant, depuis 1986, la pêche commerciale des cétacés a permis à certaines populations de se reconstituer. Dans le Pacifique, les populations de baleines à bosse sont en augmentation, pour le plus grand plaisir des observateurs, ravis par les sauts cambrés de l'animal et fascinés par ses longs "chants" éthérés. L'observation des baleines, dans certaines régions du Pacifique, dont les îles Vavau, aux Tonga, a entraîné une augmentation des revenus du tourisme au profit des communautés locales.

### 3. Pourquoi se préoccuper des prises accessoires ?

---

La plupart des pêcheurs reconnaissent la nécessité de gérer et de préserver les populations (ou stocks) des espèces ciblées. La CPS surveille les stocks de thonidés du Pacifique au profit des États et Territoires océaniques. Certains d'entre eux réglementent le nombre de pêcheurs (grâce à un système d'octroi de licences de pêches) ou la quantité de poissons pêchés (par un système de contingentement des prises).

Tant que les poissons demeureront en nombres suffisants pour se reproduire, les stocks se maintiendront à un niveau satisfaisant, et les nations océaniques continueront de jouir de pêcheries thonières de grande valeur; les taux de capture, les bénéfices et les revenus générés sur les marchés étrangers resteront élevés.

Toutefois, les stocks d'espèces non ciblées, parmi lesquelles certains requins et certaines tortues, semblent avoir atteint des seuils alarmants. Si les stocks appauvris ne sont plus en mesure d'assurer la reproduction des espèces ni le remplacement des individus morts ou tués, la population continuera de décroître. Une telle situation pourrait avoir une issue désastreuse : l'extinction, en d'autres termes la disparition totale, des espèces. C'est déjà le cas dans les zones littorales, où les espèces

marines sont plus accessibles. Par exemple, la capture trop intensive (ou surexploitation) de certaines espèces de bœufiers a provoqué leur extinction dans certaines régions.

Dans le monde entier, la pêche à la palangre a contribué à la réduction des populations de plusieurs espèces dont certains oiseaux du large tels que les albatros et certaines espèces de tortues. Bien qu'en général, la région du Pacifique occidental et central n'ait pas à déplorer de captures accidentelles d'oiseaux de mer ni de mammifères, un petit nombre de tortues sont capturées.

Même si la menace que fait peser la pêche à la palangre sur ces espèces dans le Pacifique reste faible en comparaison, les intervenants du secteur de la pêche doivent prendre les mesures nécessaires pour atténuer le risque. Les motifs plaidant en faveur d'une réduction des prises accessoires sont exposés à la page suivante.

## **La protection d'espèces menacées**

L'homme a l'obligation morale de protéger les autres espèces qui peuplent la terre. C'est d'autant plus le cas lorsque son activité est susceptible de nuire à une espèce, voire même de provoquer sa disparition. Certaines espèces, telles que les tortues, sont protégées par plusieurs conventions internationales. Le commerce de produits issus des tortues, dont leur chair et leur carapace, est interdit par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

## **La sauvegarde de la biodiversité**

Un écosystème est un ensemble formé par des végétaux et des animaux en interaction et par le milieu physique dans lequel ils évoluent. Les différentes formes de vies et d'écosystèmes présents dans une région donnée constituent sa biodiversité.

La biodiversité représente la variabilité du monde vivant, du gène minuscule (élément constitutif élémentaire de la vie) aux vastes écosystèmes comme ceux du large. L'air que nous respirons, les aliments dont nous nous nourrissons et le carburant que nous utilisons sont tous directement tributaires de la biodiversité. La destruction d'une composante d'un écosystème (provoquée par l'appauvrissement des populations

d'une espèce marine, par exemple) risque de rejaillir sur l'ensemble du système. Par ailleurs, les chaînes alimentaires et les flux migratoires créent des interdépendances entre différents écosystèmes: ainsi, une activité humaine nuisible à un écosystème donné peut entraîner une dégradation d'autres écosystèmes, même lointains.

## **Une valeur culturelle**

Les tortues figurent dans de nombreuses traditions et légendes océaniques. Pour les habitants de la région, la bonne santé et la conservation des stocks de tortues revêtent donc un intérêt culturel. L'extinction des tortues aurait une résonance plus forte chez les peuples du Pacifique que chez les habitants d'autres nations.

C'est pourquoi de nombreux États et Territoires du Pacifique ont déjà pris des mesures pour réduire les captures de tortue dans les pêcheries côtières, dont l'imposition de restrictions sur la taille des mailles des filets et des périodes de fermeture de la pêche à la tortue.

Certaines communautés sont régies par des lois coutumières interdisant la collecte des œufs de tortue sur les plages. C'est au secteur de la pêche palangrière pratiquée au large de compléter ces mesures en réduisant les prises accessoires de tortues.

***Les arguments suivants concernent plus directement les intervenants du secteur de la pêche thonière à la palangre***

**La réduction du nombre d’hameçons disponibles**

L’appât consommé par une espèce non ciblée, capturée ou non, est un appât de moins pour le thon. Si 10 pour cent des appâts d’une palangre sont consommés par des espèces non ciblées, la prise totale d’espèces ciblées risque de diminuer d’autant, soit de 100 kilos de poisson pour chaque tonne capturée.

**La protection des marchés**

La capture d’espèces menacées d’extinction suscite de vives réactions parmi l’opinion publique. À juste titre, particuliers et associations de protection de la nature surveillent d’un œil inquiet tout facteur réduisant les chances de survie des espèces menacées d’extinction.

Un certain nombre d’actions menées par le public et par la justice ont eu un impact sur les pêcheries thonières induisant la capture fortuite de dauphins, d’oiseaux de mer et de tortues pendant les opérations de pêche.

Dans la région tropicale du Pacifique oriental, les bancs de thons sont souvent accompagnés par des dauphins, ce qui a valu à certains cétacés d’être capturés dans les grandes sennes autrefois utilisées pour pêcher le thon dans cette région. Une campagne publique a convaincu les conserveries de ne plus acheter que du thon pêché selon des méthodes prévenant la capture des dauphins. La pêcherie a alors connu de profondes mutations.

À Hawaii, un tribunal a ordonné la fermeture d’une pêcherie palangrière responsable de la capture fortuite d’un petit nombre de tortues luth (voir encadré ci-dessous).

**La fermeture de la pêcherie palangrière à Hawaii.** Dans les années 1990, la capture accidentelle de tortues luth au cours d’opérations de pêche à la palangre ciblant l’espadon à Hawaii a suscité un émoi croissant dans l’opinion publique. En 1999, des associations de protection de l’environnement ont engagé des poursuites en justice contre des sociétés de pêche et le Service national des pêches maritimes des États-Unis. Le juge saisi de l’affaire a prononcé la fermeture de la pêcherie, laissant quelque 500 personnes sans emploi. La pêcherie est désormais soumise à de nouvelles normes et à une nouvelle réglementation.

La majeure partie des prises de thon réalisées par les pêcheurs océaniques est vendue à de grands pays industrialisés, tels que les États-Unis d'Amérique, et la région dépend fortement de ces marchés. Les pêcheries locales du Pacifique pâtiraient lourdement de décisions de justice interdisant l'importation du thon, ou même, plus simplement, du refus des consommateurs d'acheter du thon pêché selon des méthodes nuisibles aux tortues.

Un appel au boycott public (refus d'acheter) du thon océanique pourrait entraîner l'effondrement des pêcheries locales du Pacifique aussi sûrement que n'importe quelle action en justice. En l'absence d'un signal indiquant que les pêcheurs locaux prennent des mesures pour éviter la capture accidentelle de tortues, des poursuites judiciaires ou un boycott des consommateurs dans les pays importateurs risqueraient de faire perdre aux nations océaniques des marchés qui absorbent leurs prises de thon.

Les pêcheries s'employant activement à réduire les prises accessoires jouissent d'une bonne image auprès des consommateurs. Il existe plusieurs méthodes efficaces pour réduire les prises accessoires de tortues. Elles sont décrites au chapitre suivant.



**Figure 3.1:** Des autocollants représentant ce dessin sont disponibles auprès de la CPS. Les autocollants, à placer sur les navires de pêche, rappellent qu'il faut éviter de capturer et de tuer des tortues.

## 4. Que peut-on faire ?

---

La meilleure façon de remédier au problème des prises accessoires consiste, pour les pêcheurs, à coopérer avec les scientifiques, les pouvoirs publics et les organisations non gouvernementales. Les solutions pratiques exposées ci-après ont été conçues pour, et bien souvent par, les pêcheurs, en vue de réduire les prises accessoires d'espèces menacées d'extinction.

### **Mouiller la palangre à une plus grande profondeur :**

Non seulement la pose des lignes à une plus grande profondeur (plus de 100 m) réduit-elle la capture accidentelle d'espèces telles que les tortues, mais elle accroît le volume des prises de germon et de thon obèse.

### **Mouiller la palangre à au moins 12 milles nautiques**

**des récifs :** le mouillage des palangres à distance des récifs, en veillant à ce qu'elles ne dérivent pas vers les zones côtières, réduit les prises de tortues ainsi que de la plupart des espèces de requins.

### **Ne pas utiliser de calmars en guise d'appât sur les palangres mouillées en eaux peu profondes:**

le calmar est un aliment de prédilection des tortues et ne doit pas être utilisé sur les palangres mouillées à faible profondeur ou sur les hameçons situés à proximité des bouées sur les palangres profondes. Certaines espèces de maquereaux sont utilisées avec succès comme appât de

substitution. On peut aussi teindre les appâts en bleu pour réduire la capture d'oiseaux de mer.

**Utiliser de gros hameçons circulaires:** le remplacement d'hameçons en forme de J (utilisés surtout dans la pêche à l'espadon) par de gros hameçons circulaires réduit les prises de tortues. En outre, si une tortue est capturée, l'hameçon circulaire se loge généralement dans la mâchoire, et non en profondeur comme c'est souvent le cas avec les hameçons en forme de J.

**Favoriser des avançons en monofilament plutôt qu'en métal :** attacher les hameçons à l'aide de nylon monofilament permet souvent aux requins de sectionner l'avançon et de s'échapper.

### **Utiliser une goulotte de positionnement des hameçons sous l'eau pendant le mouillage de la palangre:**

Le mouillage des hameçons appâtés à l'aide d'une goulotte, ou d'un entonnoir qui laisse glisser la palangre sous la surface de l'eau pendant le mouillage, permet de placer les appâts rapidement hors de portée des oiseaux de mer.

**Filer la palangre sur le côté du bateau :** Filer et virer la palangre sur le côté du bateau de pêche (et non plus à la poupe) réduit considérablement le risque d'interaction avec les oiseaux de mer.

**Se doter du matériel nécessaire pour libérer les tortues:**

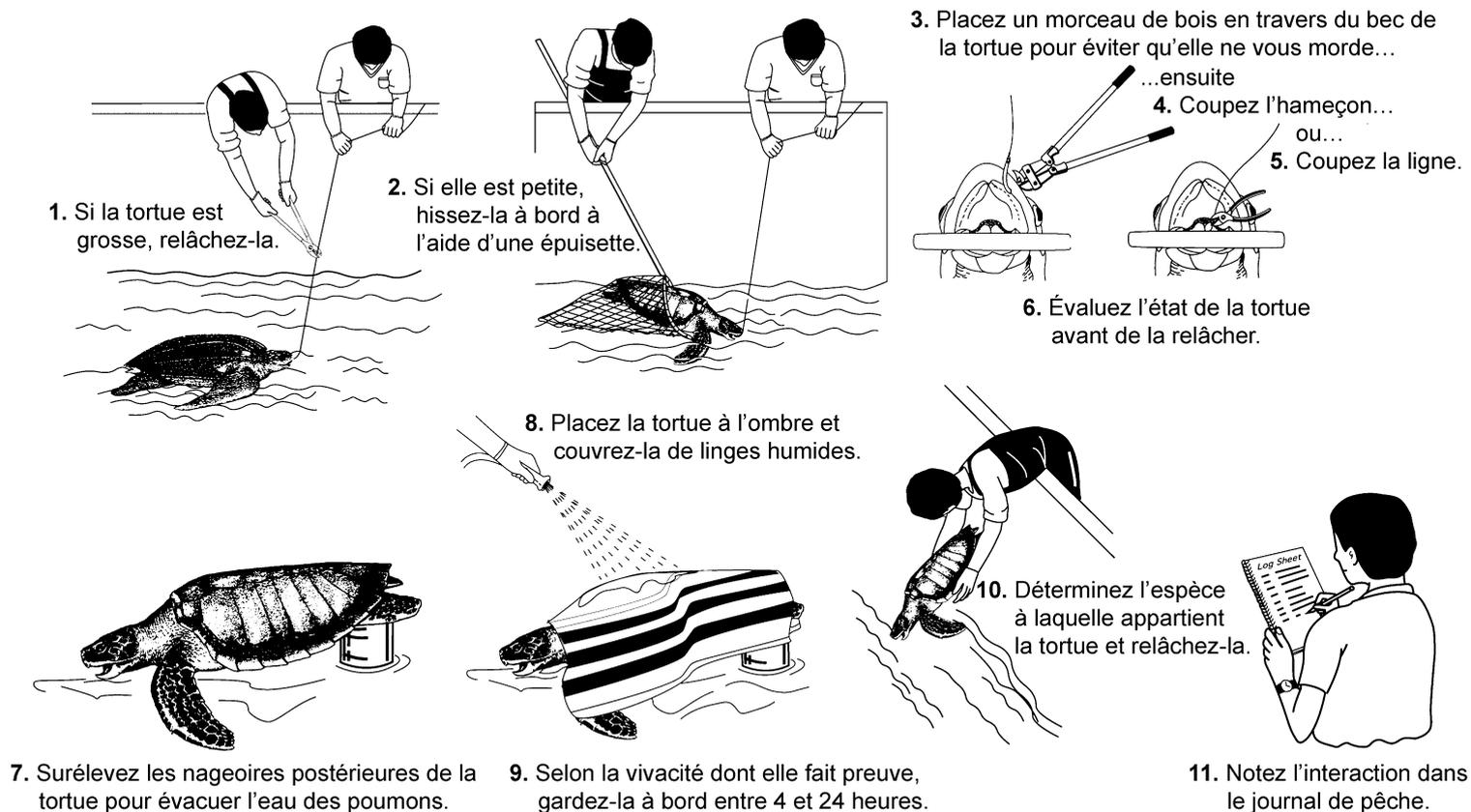
il faut une époussette à long manche et une pince coupante (voir figure 4.1). À Hawaii, ce matériel est obligatoire à bord de tous les palangriers.

**Noter les prises secondaires et accessoires réalisées:**

Les gestionnaires des pêches ont besoin de données précises pour mieux comprendre les interactions entre les palangres et les espèces non ciblées (notamment les tortues et les requins). Il importe donc de consigner dans les journaux de pêche les prises d'espèces non ciblées et de communiquer les informations aux services des pêches locaux. La CPS peut fournir des fiches d'aide à l'identification des tortues (voir Chapitre 5).

**Collaborer avec les gestionnaires des pêches:** Il faut oeuvrer avec les services des pêches à l'élaboration de méthodes pratiques de réduction des prises accessoires. Si une tortue est capturée, il faut suivre les étapes suivantes pour optimiser ses chances de survie (figure 4.1).

1. Si la tortue est trop grosse pour être hissée à bord, la rapprocher le plus possible du bateau sans tirer trop fort sur la ligne. Sectionner la ligne le plus près possible de la tortue.
2. Si la tortue est petite, utiliser une époussette pour la remonter à bord. Ne pas utiliser de gaffe, ni tirer sur la ligne. Ne pas saisir la tortue par les orbites pour la remonter.
3. Placer un morceau de bois rond (manche à balai) en travers du bec de la tortue pour éviter les morsures.
4. Si l'ardillon de l'hameçon est visible, le couper à l'aide de pinces coupantes. Retirer ensuite les deux parties de l'hameçon séparément.
5. Si l'hameçon n'est pas visible, retirer la plus grande longueur de ligne possible sans tirer trop fort. Couper ensuite la ligne le plus près possible de la tortue. Il existe des outils conçus pour retirer des hameçons logés en profondeur dans la tortue.
6. Évaluer l'état de la tortue avant de la relâcher.
7. Si elle reste inerte, c'est peut-être qu'elle a de l'eau dans les poumons. Surélever alors de 20 cm ses nageoires postérieures jusqu'à ce qu'elle récupère.
8. Placer la tortue dans un coin ombragé du bateau. Lui couvrir le corps (mais PAS les narines) de linges humides. Réhumidifier les linges avec de l'eau (mais ne pas asperger la tête de la tortue).
9. Garder la tortue à bord pendant au moins 4 heures et jusqu'à 24 heures, en fonction de sa vivacité.
10. Remettre la tortue à l'eau avec précaution, la tête la première. Le bateau est à l'arrêt et le moteur au point mort. S'assurer que la tortue s'est éloignée avant de redémarrer.
11. Noter l'interaction dans le journal de pêche, en indiquant si possible, l'espèce de la tortue et le numéro des marques sur les nageoires, si la tortue était baguée.



**Figure 4.1:** Les étapes à suivre pour optimiser les chances de survie d'une tortue capturée accidentellement

## 5. Autres informations disponibles

---

Outre ce manuel, le programme Pêche côtière du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique propose un large éventail de supports d'information dont les suivants :

**Fiche d'information.** Fiche imperméabilisée dispensant des conseils pratiques sur la remise en liberté des tortues prises à la palangre (similaire à la figure 4.1 de ce manuel).

**Fiches d'aide à l'identification des tortues marines.** Jeu de fiches imperméabilisées, de format de poche, destinées à aider les pêcheurs à identifier les différentes espèces de tortues.

**La pêche à la palangre horizontale.** Manuel à l'usage des pêcheurs consacré aux méthodes et techniques de pêche à la palangre.

**Pêche du thon à la palangre – le problème des prises accessoires.** Une brochure contenant des informations élémentaires sur le thème des prises accessoires.

*Pour obtenir les documents cités dans la colonne de gauche, s'adresser à :*

**La Section Formation halieutique  
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique  
BP D5, 98848 Nouméa Cedex  
Nouvelle-Calédonie.**

Téléphone : +687 26 20 00

Télécopieur : +687 26 38 18

Mél. : [cfpinfo@spc.int](mailto:cfpinfo@spc.int)

Site Web : <http://www.spc.int/coastfish>

En complément des documents susmentionnés, il existe plusieurs publications techniques pertinentes. Bien que leur usage ne s'impose pas aux formateurs, elles sont citées ici comme références bibliographiques dont ont été extraites certaines informations figurant dans le présent manuel.

Adams, T. 2003. *Turtles and fisheries in the Pacific Community area*. Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (Nouvelle-Calédonie).

Site Web : <http://www.spc.int/coastfish/Reports/Misc/turt-adams.pdf>

Carpenter, K. E. et V.H. Niem (eds). 1998. *FAO species identification guide for fisheries purposes. The living marine resources of the Western Central Pacific. Volume 2. Cephalopods, crustaceans, holothurians and sharks.* FAO, Rome.

Marquez, M. R. 1990. *Sea turtles of the world. An annotated and illustrated catalogue of sea turtle species known to date.* FAO Fisheries Synopsis 125, volume 11.

PROE. 2001. *A review of turtle bycatch in the western and central Pacific Ocean tuna fisheries.* Préparé par le programme Pêche hauturière de la CPS.

Site Web :

<http://www.spc.int/coastfish/Reports/Misc/turt-ofp-sprep.pdf>

Watling, D. 2003. *Interactions between seabirds and Pacific island fisheries.* Document d'information 10. Troisième conférence des directeurs des pêches, CPS, Nouvelle-Calédonie. Site Web :  
<http://www.spc.int/coastfish/Reports/HOF3/E-IP10.htm>

## 6. Supports didactiques à l'usage des formateurs

---

Ce chapitre contient 18 fiches d'information (énumérées dans la colonne de droite) que les formateurs pourront utiliser d'une ou de plusieurs façons suivantes :

Ces fiches peuvent être

- photocopiées puis distribuées aux pêcheurs et aux participants aux cours,
- photocopiées sur des transparents puis projetées par le formateur à l'aide d'un rétroprojecteur, ou
- numérisées par le formateur puis présentées sous forme d'un exposé PowerPoint\*; un CD contenant les 18 fiches et les fiches d'aide à l'identification des tortues est également disponible auprès de la CPS.

*\* PowerPoint est une marque déposée dont l'utilisation n'implique pas nécessairement l'approbation des concepteurs de ce manuel.*

- Fiche 1. Les espèces marines protégées
- Fiche 2. Les pêcheries thonières dans le Pacifique
- Fiche 3. La palangre pélagique
- Fiche 4. La configuration de la palangre
- Fiche 5. Types (ou espèces) de thonidés
- Fiche 6. Qu'appelle-t-on "prises accessoires" ?
- Fiche 7. Le problème des prises accessoires
- Fiche 8. Quelles espèces non ciblées rencontre-t-on ?
- Fiche 9. Les tortues
- Fiche 10. Les requins
- Fiche 11. Les oiseaux de mer
- Fiche 12. Les mammifères marins
- Fiche 13. La déprédation
- Fiche 14. Pourquoi se préoccuper des prises accessoires?
- Fiche 15. Pourquoi les pêcheurs doivent-ils se sentir concernés ?
- Fiche 16. Que peuvent faire les pêcheurs ?
- Fiche 17. Prendre les mesures nécessaires pour relâcher les tortues dans de bonnes conditions
- Fiche 18. Prendre les mesures nécessaires pour protéger les tortues et votre pêcherie

## **Cours destinés aux élèves en formation aux métiers de la pêche et aux pêcheurs en activité**

Ce manuel, les 18 fiches qu'il contient et les autres supports didactiques disponibles auprès de la CPS peuvent être utilisés par les formateurs comme base des cours et ateliers proposés aux élèves se destinant aux métiers de la pêche et aux pêcheurs en activité.

- Elèves en formation : il sera peut-être utile de consacrer une journée entière à la pêche à la palangre et au problème des prises accessoires (fiches 1 à 18). La formation pourrait inclure la visite d'un palangrier local (au port) et d'une usine locale de transformation des produits de la mer. Il serait préférable que les élèves inscrits en établissements de formation aux métiers de la mer et de la pêche traitent de la question des prises accessoires dans le cadre de leur cursus scolaire.
- Pêcheurs pratiquant déjà la pêche commerciale à la palangre : une séance de 2 ou 3 heures sur la question des prises accessoires (à l'aide des fiches 6 à 8) suffira peut-être. Pour éviter de perturber les pêcheurs dans leur activité, il serait bon d'intégrer cette séance dans d'autres formations obligatoires (sur la sécurité en mer ou sur la manipulation des produits de la mer, par exemple).

Que la formation s'adresse à des élèves en formation aux métiers de la pêche ou à des pêcheurs professionnels, les titres des fiches pertinentes, énumérés à la page précédente, peuvent servir à l'élaboration du plan de cours.

Dans le cours suggéré ci-dessous, les élèves en formation traiteraient les points a à g (environ 7 heures) et les pêcheurs professionnels les points d à g (environ 2 heures).

- a) Les pêcheries thonières dans le Pacifique; pêche à la traîne, à la senne et à la palangre (une heure)
- b) Les engins de pêche à la palangre; visite d'un palangrier local au port (deux heures)
- c) Les types, ou espèces, de thonidés; visite d'une unité de transformation des produits de la mer (deux heures)
- d) Les prises accessoires : définition et problèmes (une demi-heure)
- e) Les espèces non ciblées; tortues, requins, oiseaux de mer et mammifères marins; la déprédation (une demi-heure)
- f) Pourquoi se préoccuper des prises accessoires ? (une demi-heure)
- g) Que peuvent faire les pêcheurs ? (une demi-heure)

# 1. Les espèces marines protégées et la pêche du thon à la palangre dans les îles du Pacifique



Produit par la Section Formation halieutique  
du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique  
à des fins de sensibilisation au problème des prises accessoires dans les pêcheries de  
thon à la palangre des États et Territoires océaniques

Réalisé avec le concours de l'Agence néo-zélandaise pour le développement international  
(NZAID)

## 2. Les pêches thonières dans le Pacifique

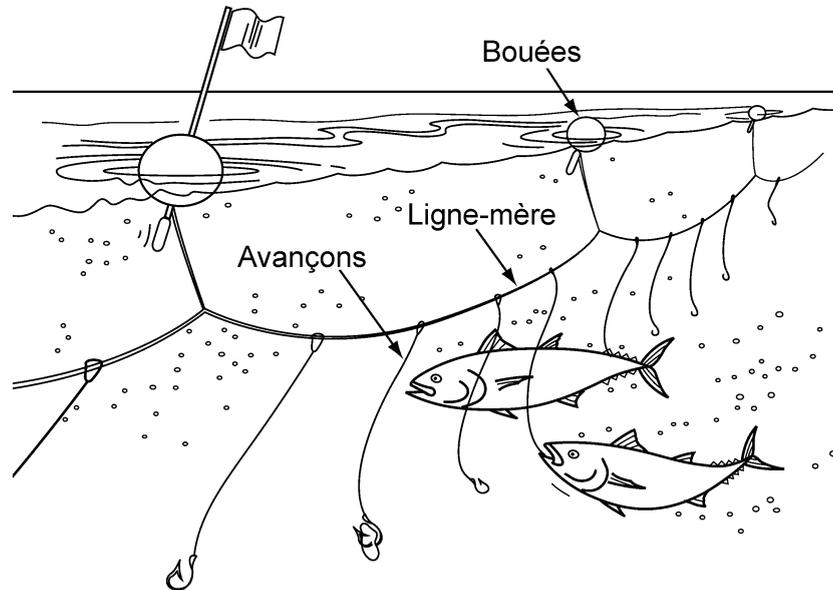
Le nombre de thoniers étrangers diminue.  
Le nombre de thoniers océaniques augmente.

*La pêche thonière génère des emplois locaux et des gains importants pour les économies insulaires.*

De nombreuses nations océaniques recourent à la technique de pêche à la palangre pour développer leurs pêcheries de thon locales.

### 3. La palangre pélagique

- **Les bouées** – servent à maintenir la ligne-mère
- **La ligne-mère** – de 10 à 180 kilomètres de long
- **Les avançons** – de 300 à 3500, chacun muni d'un hameçon appâté



L'engin est posé et peut rester mouillé pendant huit heures avant d'être relevé.

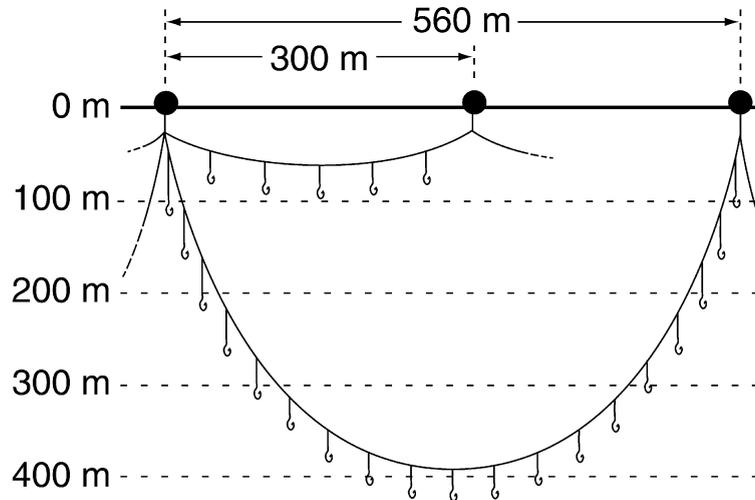
## 4. La configuration de la palangre

**Une palangre mouillée en eaux peu profondes**, ciblant l'espadon, par exemple, se caractérise par :

- la présence de 4 à 6 avançons et hameçons entre chaque bouées,
- une incurvation de la ligne-mère de 35 à 110 mètres de profondeur entre chaque bouées.

**Une palangre mouillée en eaux profondes**, ciblant le thon obèse, par exemple, se caractérise par :

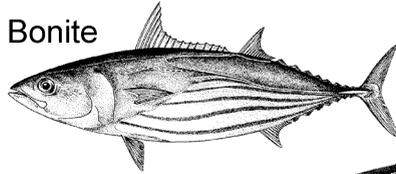
- la présence de 15 à 30 avançons et hameçons entre chaque bouées,
- une incurvation de la ligne-mère de 300 à 400 mètres de profondeur entre chaque bouées.



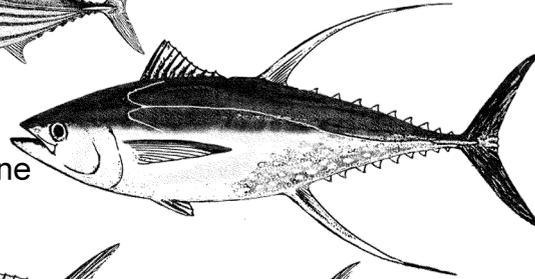
## 5. Types (ou espèces) de thonidés

Les différents types (ou espèces) de thonidés communément pêchés dans le Pacifique.

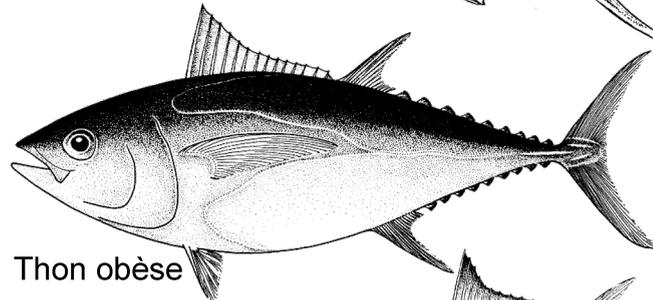
Bonite



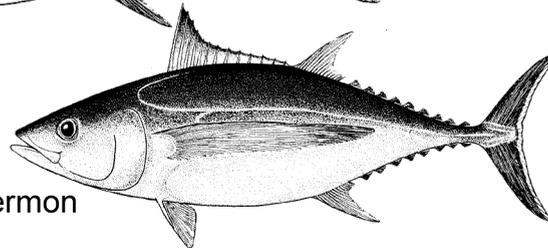
Thon jaune



Thon obèse



Germon



## 6. Qu'appelle-t-on "prises accessoires" ?

### Les espèces ciblées

Celles que les pêcheurs  
cherchent à capturer

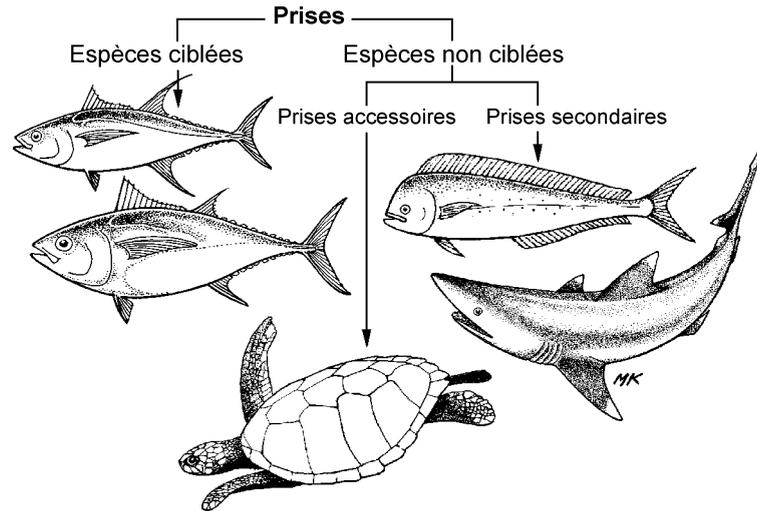
### Les espèces non ciblées

Celles dont la capture  
est fortuite

*On divise les espèces non ciblées en...*

**Prises secondaires** – conservées  
(possédant une certaine valeur  
marchande)

**Prises accessoires** – rejetées  
(dépourvues de valeur marchande ou  
protégées)



## 7. Le problème des prises accessoires

La pêche à la palangre est l'une des méthodes de pêche commerciale au monde les moins nuisibles pour l'environnement.

Outre les espèces ciblées telles que les thonidés, les palangres capturent, en petits nombres, des espèces accessoires, dont certaines sont menacées d'extinction et protégées par différents textes de lois.

Toute action susceptible d'accentuer la menace pesant sur les espèces menacées d'extinction suscite une vive préoccupation.

**Les pêcheurs et les services des pêches doivent œuvrer de concert pour réduire au minimum le risque supplémentaire que fait peser la pêche à la palangre sur les espèces menacées d'extinction.**

## 8. Quelles espèces non ciblées rencontre-t-on ?

Les pêcheurs à la palangre sont amenés à rencontrer :

- des tortues,
- des requins,
- des oiseaux de mer,
- des mammifères marins (dauphins et baleines).

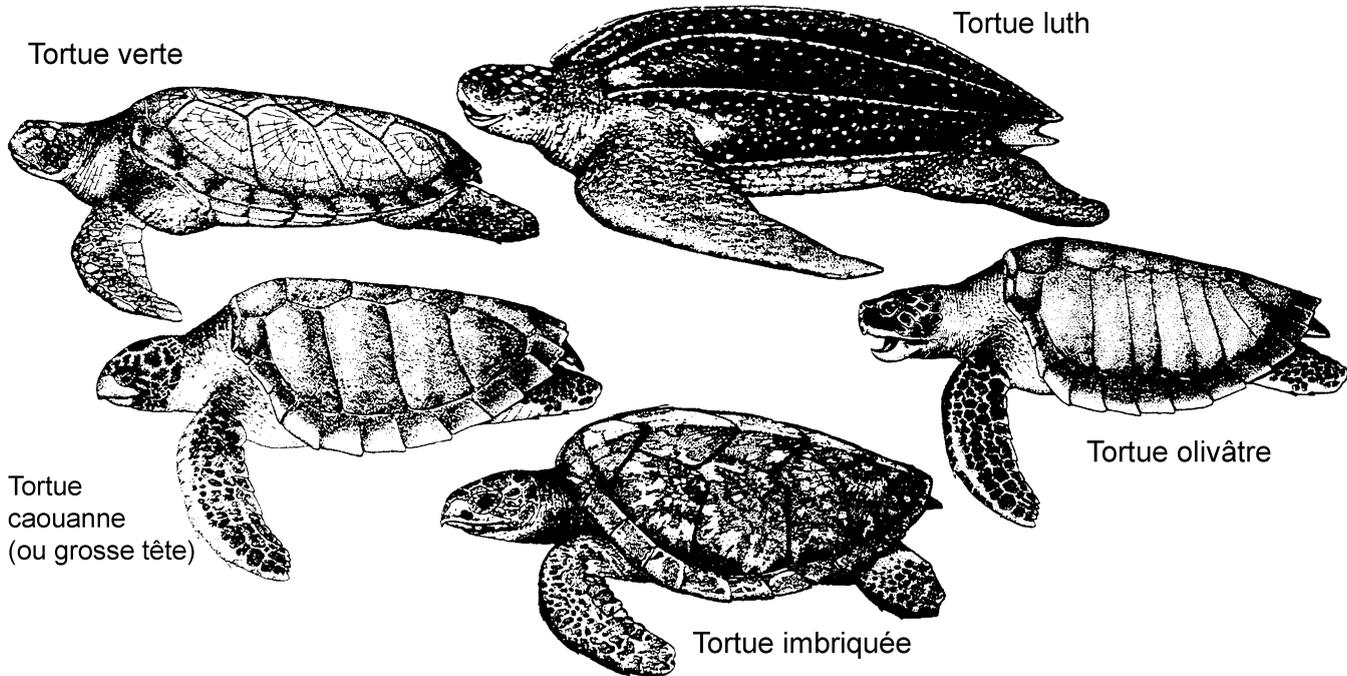
Les pêcheries palangrières du monde entier ont contribué à la réduction des populations de certaines espèces (oiseaux de mer, dont l'albatros, et tortues).

On ne déplore en général aucune capture accidentelle d'oiseaux de mer et de mammifères marins dans le Pacifique occidental et central. Toutefois, il arrive qu'un petit nombre de tortues se prenne aux palangres.

# 9. Les tortues

Les tortues sont menacées par :

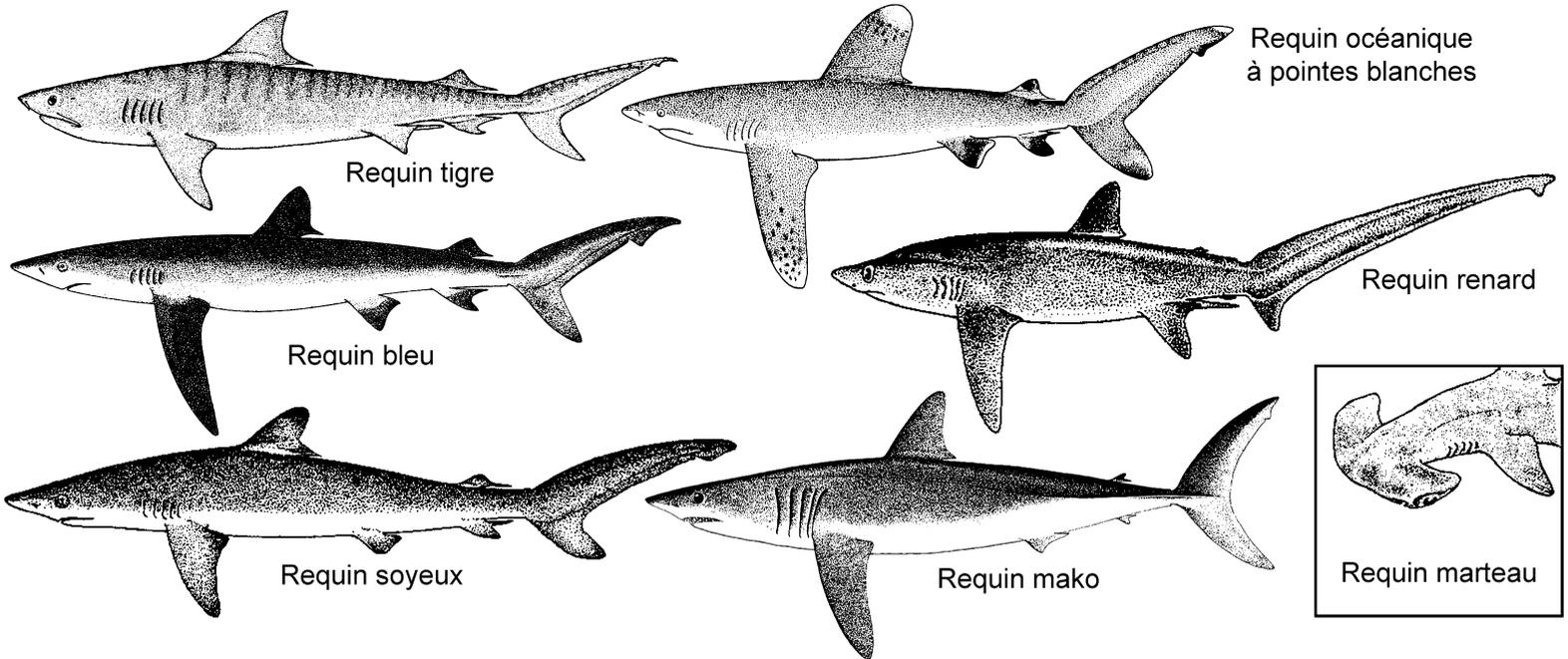
- la collecte de leurs œufs sur les plages,
- la chasse dont elles sont victimes à des fins alimentaires,
- leur capture accidentelle dans les filets et les palangres.



# 10. Les requins

Les requins se caractérisent par une croissance lente, une maturité sexuelle tardive et une fécondité faible.

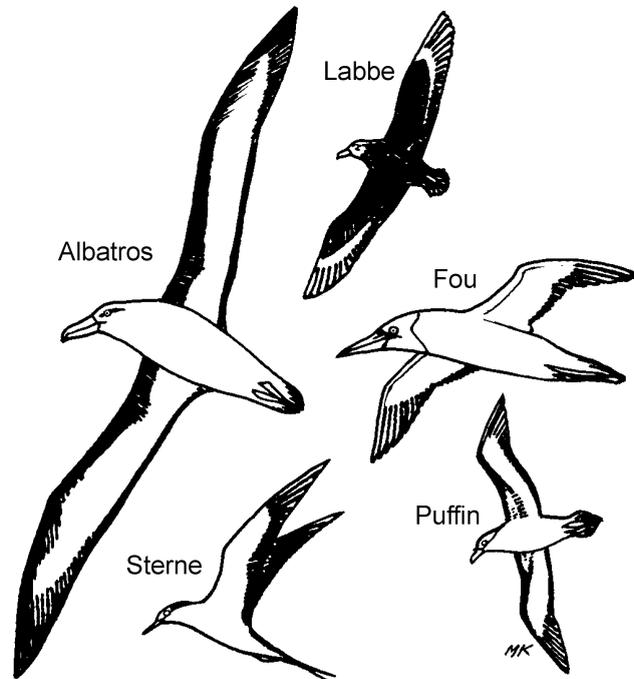
On soupçonne certaines espèces d'être victimes de surexploitation (malgré l'absence de données confirmant un tel phénomène dans le Pacifique occidental et central). L'ablation des ailerons de requins suscite également des inquiétudes



# 11. Les oiseaux de mer

**Albatros** – prise accessoire des palangriers opérant dans des eaux plus froides

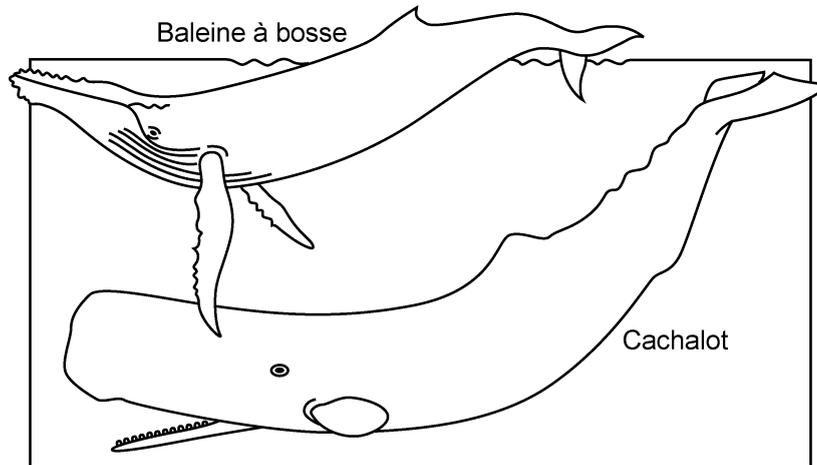
**Oiseaux de plus petite taille fréquentant les tropiques** – ne se prennent pas aux gros hameçons circulaires utilisés sur les palangres  
(une “concentration d’oiseaux” indique souvent la présence de thons)



## 12. Les mammifères marins

**Cétacés à fanons** – tels que la baleine à bosse (filtrent l'eau de mer d'où ils tirent de petits aliments)

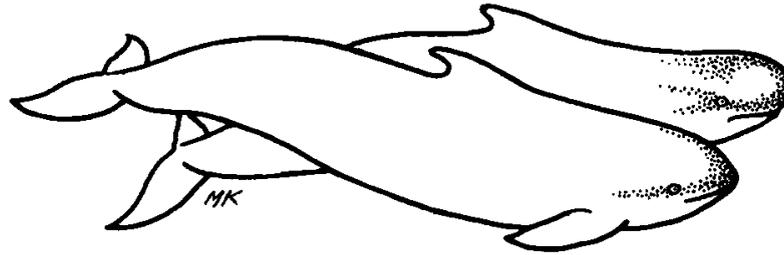
**Cétacés à dents** – tels que les dauphins et le cachalot (se nourrissent de poissons et de calmars).  
*Il n'existe aucun cas connu de capture de cétacés par des engins de pêche à la palangre dans la région.  
Certains cétacés à dents de petite taille (les globicéphales, par exemple) s'attaquent aux poissons pris aux palangres (déprédation).*



## 13. La déprédation

Le prélèvement, par les cétacés à dents et par les requins, de poissons pris aux hameçons est appelé “déprédation”.

*Dans certaines zones de pêche, la déprédation entraîne une réduction considérable du volume des prises.*



On soupçonne le globicéphale (arrière plan) et le faux orque (premier plan) de prélever des poissons pris sur les palangres.

*Il n'existe aucun cas signalé de capture accidentelle de cétacés par des palangres dans la région.*

# 14. Pourquoi se préoccuper des prises accessoires ?

## **Protection des espèces menacées**

Les populations de certaines espèces accessoires s'amenuisent.

## **Sauvegarde de la biodiversité**

La survie de notre planète repose sur l'interdépendance de toutes les formes de vie végétale et animale.

## **Valeur culturelle**

Pour de nombreux Océaniens, la conservation des stocks de tortues revêt un intérêt culturel.

# 15. Pourquoi les pêcheurs doivent-ils se sentir concernés ?

## Réduction des hameçons disponibles

Un appât mordu par une espèce non ciblée est un appât perdu pour le thon.

## Protection des marchés

L'inquiétude de l'opinion face au sort des espèces menacées a abouti à la fermeture de certaines pêcheries :

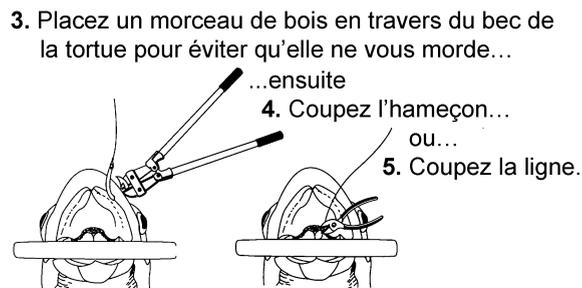
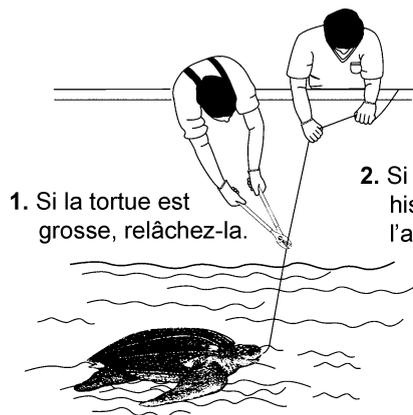
- **pêcherie à la senne du Pacifique oriental** : fermée en raison de la capture accidentelle de dauphins
- **pêcherie palangrière à Hawaii** : fermée en raison de la capture accidentelle de tortues luth et d'albatros

**Les nations océaniques risquent de perdre de grands marchés importateurs de thon si elles ne prennent pas les mesures nécessaires pour éviter la capture des tortues par les palangres.**

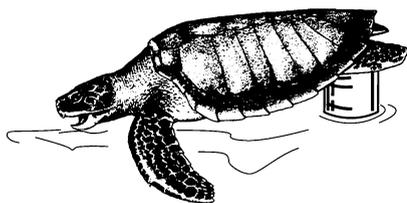
## 16. Que peuvent faire les pêcheurs ?

- Mouiller les palangres en eaux profondes
- Mouiller les palangres à au moins 12 milles nautiques des récifs
- Éviter d'utiliser des calmars en guise d'appâts sur les palangres mouillées à faible profondeur
- Utiliser de gros hameçons circulaires
- Consigner par écrit les espèces constituant les prises secondaires et accessoires
- Coopérer avec les services des pêches pour réduire les prises accessoires
- Se doter du matériel élémentaire nécessaire pour libérer les tortues vivantes en cas de capture accidentelle

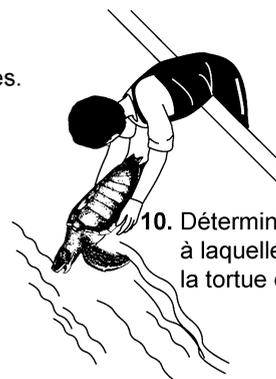
# 17. Prendre les mesures nécessaires pour relâcher les tortues dans de bonnes conditions



6. Évaluez l'état de la tortue avant de la relâcher.



9. Selon la vivacité dont elle fait preuve, gardez-la à bord entre 4 et 24 heures.



## 18. Prendre les mesures nécessaires pour protéger les tortues et votre pêche







Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS)

Section formation halieutique

B.P. D5, 98848 Nouméa Cedex, Nouvelle-Calédonie

téléphone : +687 26 20 00, télécopie : +687 26 38 18

cfpinfo@spc.int

<http://www.spc.int>